

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DDCT 171 Subvention (1 000 euros) à la Base - association des usagers des lieux festifs et musicaux.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à la Base - association des usagers des lieux festifs et musicaux ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à la Base - association des usagers des lieux festifs et musicaux au titre de l'année 2018 (191533 – 2018-08748).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 34800010, du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO